

Nantes, le 22 septembre 2026

Comité régional de suivi (CRS) des fonds européens des Pays de la Loire

Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) 2023 - 2027

Grille de sélection pour le Plan Canicule Pays de la Loire - aide aux équipements d'avenir en élevage

POUR APPROBATION

Contexte

En complément des aides aux investissements mises en place au titre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations (PCAE) volet élevage, un appel à projets spécifique, intitulé « Plan canicule Pays de la Loire - Aide aux équipements d'avenir en élevage » est mis en place.

Il vise à soutenir les investissements permettant aux éleveurs d'adapter les bâtiments d'élevage à la suite des difficultés rencontrées lors des derniers épisodes de canicules afin de faire face aux pics de chaleur en élevage, de limiter les mortalités et d'anticiper les futurs épisodes caniculaires.

Ce dispositif nécessite la mise en place d'une grille de notation pour répondre à ses spécificités.

Cette grille est composée de 2 parties :

- **La première partie porte sur la nature du projet** et se décompose en deux catégories d'investissements :
 - les investissements permettant d'améliorer le bien-être des animaux dans les bâtiments, notamment en atténuant les températures ou en garantissant un abreuvement suffisant. Ces investissements peuvent obtenir 60 points ;
 - un investissement spécifique, considéré comme moins prioritaire en raison de son utilisation de la ressource en eau. Cet investissement peut obtenir 40 points
- **La seconde partie porte sur le porteur de projet** avec l'attribution de 10 points supplémentaires pour les bénéficiaires du statut de « jeune agriculteur ».

Les projets obtenant une note inférieure à 50 points ne sont pas sélectionnables. Un maximum de 70 points peut être obtenu.

Les projets ayant obtenu une note égale ou supérieure à 50 points seront classés par ordre décroissant de notation et retenus dans la limite de l'enveloppe FEADER disponible.

Si l'enveloppe FEADER disponible ne permet pas de financer l'ensemble des projets, la sélection sera effectuée selon le classement suivant, jusqu'à consommation de l'enveloppe disponible.

Lorsque plusieurs projets obtiennent la même note correspondant au dernier niveau de notation retenu, ils seront départagés par ordre chronologique de dépôt de la demande d'aide, les demandes les plus anciennes étant prioritaires.

La grille proposée est la suivante :

Thématiques		Critères de sélection	Note
Nature du projet	Amélioration de la résilience et de la performance globale	La demande d'aide porte au moins sur l'un des investissements suivants : - Ventilation, régulation, alarme - Brumisation - Systèmes de refroidissement - Isolation - Bardage à claire voie, amovible, rideau de ventilation - Système de douchage des animaux (dont lignes d'eau et buses) - Revêtement extérieur permanent sur toiture, réalisé par un professionnel (cf. article 5.3), permettant d'atténuer la température à l'intérieur du bâtiment (peinture, cool roof) - Abreuvement intérieur et extérieur (réseaux et bacs en extérieur) - Casquettes (prolongement du bâtiment afin d'éviter le rayonnement direct du soleil sur les parois et/ou l'intérieur du bâtiment)	60 points
		La demande d'aide porte uniquement sur l'investissement suivant : - Système d'arrosage des toits via des systèmes de lignes d'eau et de busage (hors système d'irrigation des cultures)	40 points
Porteur de projet	Renouvellement des générations	La demande d'aide est portée par un JA (*) à titre individuel ou en tant que membre d'une société	10 points